

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège de l'Estrie

2 juin 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège de l'Estrie est un établissement d'enseignement collégial privé non subventionné, partenaire du Groupe Collège MultiHexa. Établi à Sherbrooke depuis 1994, et à Drummondville depuis 2001, il propose des programmes de formation de niveau secondaire¹ et de niveau collégial, ainsi que de la formation sur mesure et de la formation certifiée, dans les domaines de la bureautique et des technologies de l'information. Il est autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à offrir treize programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Son personnel compte quatorze formateurs spécialisés.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP), adoptée par le conseil d'administration du Collège le 3 mars 2005, comprend sept sections : les objectifs, les principes fondamentaux, le partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes, le contenu du rapport, les programmes à évaluer et la révision de la politique. Trois annexes en font aussi partie. La première définit le processus d'évaluation, la seconde précise les responsabilités associées à chaque étape de la démarche, et la dernière identifie les indicateurs proposés.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Collège de l'Estrie, lors de sa réunion tenue le 2 juin 2005. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994². Ce document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP du Collège de l'Estrie comprend les composantes et les éléments essentiels pour encadrer les évaluations institutionnelles des programmes d'études. La Commission expose ci-après son appréciation de la politique et elle formule quelques remarques destinées à en améliorer certains aspects.

-
1. Diplômes d'études professionnelles (DEP) et attestations de spécialisation professionnelle (ASP).
 2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence.* Octobre 1994, 25 pages.

Finalités et objectifs

La politique rappelle la mission du Collège et identifie les finalités de la PIEP. Elle définit en outre les objectifs et les principes fondamentaux de l'évaluation. La Commission note la préoccupation relative à l'amélioration continue de la qualité des programmes et à la nécessité d'en témoigner concrètement, de manière éclairée. Les principes fondamentaux sont clairs et ils traduisent la volonté du Collège d'effectuer ses évaluations avec rigueur, dans le respect de règles éthiques.

Partage des responsabilités

Bien adapté à la nature de l'établissement, le partage des responsabilités est généralement clair et équilibré. Le conseil d'administration adopte la PIEP et les modifications subséquentes. Les responsabilités relatives à l'élaboration, la diffusion, l'application et la révision de cette politique sont confiées en majeure partie à la Direction des études.

Les activités d'évaluation sont principalement encadrées par la Direction des études, qui en assure aussi le suivi. L'évaluation repose sur la participation et la consultation des principaux acteurs du programme, et sur le soutien de divers collaborateurs au sein du Collège. Deux comités sont impliqués dans la démarche. Le *comité pédagogique*, composé de la Direction générale, du directeur des études et des coordonnateurs de programme, veille à proposer un calendrier d'évaluation et à désigner les programmes à évaluer. Il valide en outre le rapport préliminaire d'évaluation d'un programme avant son approbation par le conseil d'administration. L'évaluation d'un programme est confiée à un *comité d'évaluation*, formé du coordonnateur, de deux élèves et de deux enseignants du programme visé, d'un représentant du service d'employabilité du Collège et d'un représentant externe du marché du travail. La composition de ce comité est claire, de même que son mandat.

Système d'information sur les programmes

Le Collège a prévu l'utilisation de données documentaires, statistiques et perceptuelles variées en vue de réaliser des évaluations de qualité. Ainsi, afin d'apprécier les taux de réussite des cours, de persévérance scolaire et de diplomation, il utilisera le logiciel de gestion pédagogique COBA et son propre logiciel de suivi des élèves. La relance téléphonique systématique des diplômés six mois suivant la fin de leurs études, déjà en vigueur au Collège, permettra d'obtenir des données sur les taux de placement. Quant au taux de satisfaction des employeurs, il sera dérivé des rapports de stage. Finalement, des

renseignements seront recueillis par voie de sondages afin d'établir le taux de satisfaction des élèves.

Le Collège aurait avantage à identifier dans sa politique les objectifs et les fonctions de son système d'information. Ceci permettrait de dégager des liens entre les indicateurs proposés et d'autres composantes de la politique, notamment le mode de détermination des programmes à évaluer (indices jugés préoccupants; évaluations ciblées ou en profondeur) et le mécanisme d'élaboration du devis d'évaluation (identification des questions prioritaires; préparation de questionnaires).

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Selon la politique, le comité pédagogique propose un calendrier d'évaluation et désigne les programmes à évaluer. Le Collège identifie des situations types et il retient, en général, un horizon de trois ans après la mise en œuvre d'un programme pour établir la pertinence d'évaluer ce dernier. La Commission estime que les modalités prévues conviennent bien à la nature des programmes offerts par l'établissement.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation proposé est clair et il suppose une répartition des tâches adaptée à l'établissement. Selon la politique, le comité d'évaluation – dont un membre vient de l'extérieur du Collège – élabore le devis, et la Direction des études l'approuve. Cet outil de planification doit cerner la problématique et les enjeux liés au programme, préciser la démarche de travail et l'ampleur des travaux à réaliser, identifier les instruments de collecte de données, et définir l'échéancier de réalisation. Les critères d'évaluation sont précisés à l'aide de questions claires, pertinentes aux types de programmes offerts.

La réalisation de l'évaluation et la rédaction du rapport préliminaire sont confiées au comité d'évaluation. La politique propose un contenu type de rapport et elle fournit des précisions appropriées en annexe. Le comité pédagogique valide le rapport préliminaire, afin d'assurer le respect des principes et des règles éthiques énoncés. La Direction des études donne ensuite son avis au conseil d'administration, qui adopte le rapport d'évaluation. Ce rapport est accompagné d'un plan d'action destiné à assurer l'application des recommandations issues de l'évaluation. La Direction des études est responsable du suivi, et le coordonnateur du programme prépare un rapport annuel faisant état des mesures mises en œuvre.

Mécanisme de révision de la politique

La politique peut être modifiée en tout temps. Une démarche générale est proposée et les instances concernées sont bien identifiées. Il serait pertinent de prévoir une échéance en vue d'une 1^{re} révision de la politique et de définir une fréquence minimale pour les révisions subséquentes. Il y aurait aussi lieu de suggérer quelques critères ou objets de révision, tels la performance du système d'information et l'efficacité du processus d'évaluation.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège de l'Estrie contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études.

Les objectifs de la politique sont clairement définis et ils rejoignent la mission que s'est donnée le Collège. Le partage des responsabilités est équilibré et adapté à la nature de l'établissement. Le processus d'évaluation fait intervenir des participants des principaux groupes concernés et il prévoit l'utilisation de données diversifiées. Des mécanismes visent à assurer la rigueur des évaluations et leur suivi, dans le respect de principes éthiques. La Commission émet quelques remarques, qui concernent principalement le système d'information sur les programmes et le mécanisme de révision de la politique.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Danielle Cossette, agente de recherche